Saône et Loire



Bulletin de l'OCCE 71

Coopérer pour apprendre

Juin 2010

Edito L'OCCE en danger!

En 2009-2010, l'OCCE 71 connaît des difficultés financières qui menacent, à plus ou moins long terme, son existence même. Plusieurs raisons à cela : la suppression de la subvention du Conseil Général de Saône et Loire (6000 €) et la réduction très importante de h plus value Tresoft (mutualisation des comptes à la Banque Postale), baisse due à la crise financière.

Tout cela nous a conduits à voter, à la dernière Assemblée Générale, l'augmentation de la cotisation ainsi que le rétablissement du forfait affiliation. En outre, l'OCCE 71 n'a, malheureusement, plus les moyens d'offrir à chaque coopérative, l'abonnement à la revue Animation et Education. A partir de septembre 2010, chaque coopérative devra s'abonner elle-même pour une somme modique à cette revue.

Ces décisions n'ont pas été prises de gaîté de cœur. Toutefois, si nous voulons que l'OCCE 71 continue à assurer ses missions et ses services auprès des élèves et des enseignants, si nous voulons voir perdurer l'existence de l'OCCE 71, si nous voulons que les coopératives scolaires continuent à fonctionner, ces augmentations sont nécessaires.

Je comprends fort bien le désagrément de ces annonces. Néanmoins, cela a été voté à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale. C'est parce que nous croyons à la nécessité des coopératives scolaires, c'est parce que nous croyons qu'elles sont indispensables à une école, c'est parce que nous défendons les valeurs de coopération, de solidarité et d'entraide que nous mettons en place des solutions pour sauver l'OCCE 71.

Une bonne nouvelle : votre coopérative sera directement assurée par l'OCCE 71 pour un tarif beaucoup plus avantageux (cf détails dans ce bulletin)

L'année scolaire qui s'achève fut riche d'activités : estime de soi, Galerie Européenne du Bois et de la Forêt, éducation à l'alimentation en partenariat avec les saisons de l'assiette, Etamines, jardinage...

Vous êtes de plus en plus nombreux à profiter des actions de l'OCCE 71 et j'en suis satisfait. En effet, l'OCCE 71 doit être au service du plus grand nombre et nous travaillons pour qu'il en soit ainsi.

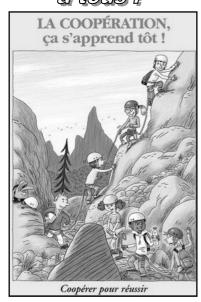
A l'heure où notre pays traverse une crise économique et sociale cruciale, la coopération est loin d'être une idée morte et désuète mais, bien au contraire, la coopération et ses implications sont indispensables pour construire un autre avenir où l'Homme est au cœur de la société.

Dès la rentrée, nous vous proposerons de nouvelles activités et de nouveaux services afin de répondre aux souhaits et besoins des coopérateurs. L'OCCE est le partenaire indispensable et privilégié de l'Ecole. Continuons à travailler ensemble pour offrir toujours plus aux élèves.

Je vous souhaite de passer de très bonnes vacances et un bel été 2010.

Michel SCHAEFFER, Président OCCE 71

Bonnes vacances à tous I



Dans ce bulletin

Editorial

Consignes de fin d'année

Ouverture de compte et Transfert de pouvoirs

Compte-rendu de l'AG

Les photos 2009/2010

Assurances, Affiliations... CRA, CRF, Foire aux questions

L'agenda coopératif

Compte-Rendu d'Activités et Compte-Rendu Financier

Fiche d'affiliation

Assurances... ce qui change















OCCE 71, 11Pôle associatif Langevin 2 Rue Alphonse Daudet 71100 Chalon sur Saône 03 85 93 39 07 occe.71@wanadoo.fr

Fin de l'année scolaire



Avant le fin de l'année scolaire, ne pas oublier de ...

- Régler vos factures.
- Si cela n'est pas encore fait, penser à régler votre affiliation 2009/2010

La comptabilité de votre coopérative

L'année scolaire comptable se terminant le 31 août 2010 et des opérations pouvant intervenir en juillet et août, vous ne pouvez pas procéder à la clôture des comptes fin juin. Les comptes rendus 2009/2010 doivent parvenir impérativement à l'OCCE de Saône-et -Loire avant le 30 septembre 2010 accompagnés des documents demandés: copie du dernier relevé bancaire ou postal de l'année, rapprochement bancaire si une différence apparaît entre le relevé fourni et le solde du compte dans la comptabilité, copie des justificatifs des subventions perçues ou copie des relevés de compte où apparaissent ces subventions.

Cahier de comptabilité

- Ne laissez pas d'opérations écrites au crayon de papier. Evitez les ratures et les surcharges.
- Si vous constatez des erreurs, demandez l'aide d'un collègue ou de l'OCCE.
- Vérifiez le retrait des opérations écrites (pointage).
- Ventilez les opérations de la caisse, du compte bancaire ou du CCP sur les pages de droite.
- Page par page, calculez les situations des comptes et effectuez les totaux des charges et produits.
- N' oubliez pas les vérifications mathématiques (afin d' éviter tout cumul d'erreurs): [Situation de début d'année + produits charges = situation de bas de page]

Logiciel Compta Coop

- Si vous utilisez Compta Coop, le pointage est nécessaire et indispensable.
- Le logiciel procédera lui-même à l'élaboration du CRF, il est inutile de le recopier.

Pièces comptables

Classer les factures, les fiches de recettes selon les numéros de pièces justificatives du cahier ou du logiciel. Toutes les opérations, même les recettes, doivent être justifiées.



Compte postal ou bancaire

Rangez les extraits de compte dans l'ordre des dates ou des numéros. On évitera de les coller et de les mélanger avec les pièces justificatives (factures, recettes).

Demandez si nécessaire à la Banque postale ou à votre banque les extraits manquants.

Compte-rendu d'activités

A remplir très sérieusement!

Ce compte-rendu fait l'objet d'une sommation auprès de la Fédération OCCE qui transmet l'ensemble au Ministère de l'Education Nationale.

Compte-rendu financier

Vous **rédigerez** votre compte rendu au 31/09/2010 pour l'**envoyer** au siège départemental, **avant le 30 septembre 2010, revêtu du quitus de la Commission de contrôle des comptes de la coopérative,** (Parents, Collègues, DDEN...)

Les comptes doivent être arrêtés **dès que vous avez reçu le dernier relevé** du mois d'août du compte bancaire.

Si votre comptabilité est à jour, il ne vous faudra que quelques minutes pour remplir le document statutaire joint à ce bulletin.

Si vous possédez compta coop, le logiciel procèdera lui même à l'élaboration du CRF. Il est inutile de le recopier !

Si vous quittez votre poste , c'est vous qui devez établir le compte-rendu financier et le compte-rendu d'activités. Ce n'est pas à votre successeur de le faire.

Le compte de la coopérative

Pour ouvrir un compte, changer de mandataire, modifier l'intitulé, contactez l'association départementale en utilisant le bordereau prévu à cet effet et inclus dans ce bulletin.

Seules les coopératives affiliées sont habilitées aux opérations financières.

Tous les comptes de coopératives doivent être déclarés à l'OCCE 71.

Attention! Si vous quittez l'établissement scolaire en fin d'année!

Sauf cas exceptionnel, vous êtes informés de ce changement avant fin juin.

Vous restez mandataire et responsable de votre coopérative jusqu'à la production et l'envoi à l'OCCE 71 des comptes-rendus financier et d'activités de l'année 2009/2010.

Aucun changement de mandataire ne pourra être effectué avant que ces documents complets et signés de votre main soient parvenus à l'OCCE de Saône-et-Loire.

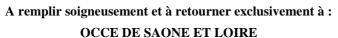
Laissez à votre remplaçant tous les éléments concernant votre coopérative: les registres, la caisse, le cahier ou logiciel de comptabilité, les abonnements, les adresses utiles, les activités de la coopérative, les renseignements pour démarrer dès la rentrée...

Merci de noter clairement toute remarque utile pour votre remplaçant.

Renvoyez le bordereau « Demande de transfert de pouvoirs » à l' OCCE 71. Nous ne procèderons pas au changement de mandataire tant que les CRF et CRA ne nous seront pas parvenus.

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE

BANQUE POSTALE. AUTRE BANQUE





Coopérative scolaire :	
Adresse:	
Code postal :	Ville :
Nom, Prénom du mandatair	re (un seul):
Nom de jeune fille :	
Date et lieu de naissance : .	
Fonction:	
* Banque Postale	* Autre Banque (préciser)

A.....Le....

DEMANDE DE TRANSFERT DE POUVOIRS

Signature:

BANQUE POSTALE . AUTRE BANQUE

A remplir soigneusement et à retourner exclusivement à : OCCE DE SAONE ET LOIRE



Coopérative scolaire :		
Adresse:		
Code postal : Ville :		
Banque Postale Autre Banque (précis	ser)	
Numéro du compte :	(joindre un RIP ou RIB)	
Nom, prénom du mandataire sortant :		
Nom, Prénom du nouveau mandataire :		
Nom de jeune fille :		
Date et lieu de naissance :		
Fonction:		
	ALe	

Signature du nouveau mandataire :

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 20 Avril 2010



Après l'accueil des participants, Michel Schaeffer, président de l'OCE 71, donne lecture du PV de l'assemblée générale de 2009. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Rapport moral

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à l'assemblée générale de l'OCCE 71

C'est mon premier rapport moral, en tant que Président ; je vous demande donc toute votre indulgence.

Je commencerai tout d'abord par excuser Christophe Sirugue, Anne Bonniaud, Chantal Forest, retenus par d'autres obligations.

L'année 2008-2009 fut riche en évènements pour notre association départementale : Christian Duparay m'a succédé en tant que permanent et le CA m'a fait confiance pour assurer la présidence autour d'un conseil d'administration qui s'est élargi avec l'arrivée de Céline Racine. Tous mes remerciements à Danielle Meunier pour son travail accompli.

Un fait majeur fut notre déménagement. Après quelques péripéties, nous avons trouvé des locaux adaptés à nos activités. Je tiens à remercier la Mairie de St Rémy pour nous avoir hébergé quelques mois. Et un grand merci à la Mairie de Chalon, en particulier à Christophe Sirugue, qui nous accueille au pôle associatif Langevin.

Une année de transition où nous avons dû trouver un nouveau mode fonctionnement, où Christian s'est très vite « retrouvé dans le bain » ; cela n'a pas toujours été aisé, surtout pour Christian. Mais finalement, malgré quelques nuits blanches (pour Christian), tout le monde s'en est bien sorti, notre A.D. a trouvé son rythme de croisière et l'OCCE 71 fonctionne correctement et normalement.

Je n'évoquerai pas pour l'instant le Compte Rendu d'Activités, c'est à l'ordre du jour de cette AG.

L'avenir de l'OCCE m'inquiète; et ce pour plusieurs raisons: la politique gouvernementale qui ne fait pas de l'éducation une priorité, nos finances, nos difficultés à être reconnus comme un vrai partenaire éducatif et pédagogique.

La politique menée par le gouvernement actuel nous parle avant tout d'économies, de suppression de postes avant de nous parler d'éducation, d'apprentissages, de citoyenneté. Quelle part, quelle place veut-on réserver à l'école aujourd'hui et demain ? La volonté de former des citoyens libres, capables de penser, de réfléchir, de se révolter, de jouer un rôle actif dans la société à quelque niveau que ce soit, cette volonté existe-t-elle toujours ? Parfois, j'ai des doutes. En effet, le rôle majeur joué par les associations complémentaires n'est pas ou plus reconnu par les ministres successifs dont le seul objectif est, semble-t-il, de nous faire disparaître. L'OCCE estelle si dangereuse, subversive? Je ne crois pas ... une association qui participe à la formation citoyenne, démocratique, qui participe à l'éducation est tout simplement positive pour notre société. Battons-nous pour qu'il en 5 soit encore longtemps ainsi, défendons nos valeurs et expliquons le bien-fondé de l'OCCE aux tous enseignants, aux parents et à tous nos partenaires. L'OCCE ne se résume pas simplement à la gestion comptable des coops bien que cela soit important.

En Saône-et-Loire, nous avons la chance d'être soutenus par M. Bourguignon, Inspecteur d'Académie, et d'autres inspecteurs. Je les remercie sincèrement pour leur confiance.

Nous avons, ces dernières années, accentué notre présence à l'école, multiplié les activités aux écoles et c'est une satisfaction. Toutefois, nous devons explorer de nouvelles pistes pour répondre aux besoins et aux attentes des coopérateurs. Nous avons besoin de l'école pour exister et l'école a besoin de nous. L'OCCE doit être un plus pour l'école; alors, soyons à l'écoute des collègues, des enfants, de leurs projets. Apprenons à travailler mieux ensemble

Cela ne sera pas chose aisée, j'en suis conscient.

En particulier en raison des turbulences financières que nous traversons et que je souhaite passagères. En effet, nous avons cette année un déficit de 14.300,00 € ;déficit qui devrait doubler en 2009-2010. Le Conseil Général, pour des raisons que je ne développerai pas ici, ne nous a pas renouvelé sa subvention pour 2009-2010. Cette subvention avait été doublée en 2004. Sa disparition va nous faire cruellement défaut pour continuer à assurer le fonctionnement de notre association départementale. Nous devons acquérir notre autonomie financière, ne dépendons plus des collectivités ou autres pour vivre.

Nous vous proposerons tout à l'heure des solutions mais je compte sur vous pour nous apporter des suggestions.

Dans le cadre de l'Union régionale, nous cherchons aussi des pistes mais la situation financière est alarmante et la pérennité de l'OCCE se joue aujourd'hui. Il serait dommage de mettre la clé sous la porte. Va-t-on voir s'éteindre la coopération à l'école pour des raisons financières ? La coopération, si souvent dénigrée, méprisée, semble, à nouveau, « à la mode ». En effet, on lit ici ou là, on entend, on observe que la coopération pourrait être l'une des solutions pour sortir de la crise ; que finalement, les coopératives ne sont pas aussi absurdes que cela.

Alors soyons optimistes et croyons en l'avenir des valeurs que nous défendons depuis plus d'un siècle.

Pour terminer mon propos, je vous inviterai à nous rejoindre au Conseil d'Administration. Je remercie Christian, Sylvain et tous les administrateurs pour le travail accompli cette année, pour leur implication qui nous permet de continuer d'avancer.

Merci de m'avoir écouté et bonne Assemblée Générale à tous.

Rapport d'activités

SOIO SOIO

1 - LES ADHESIONS

729 coopératives et foyers sont inscrits au fichier départemental; ce qui représente

37515 coopérateurs dans les établissements affiliés (écoles primaires, collèges, lycées, établissements spécialisés, IUFM).

2 - ADMINISTRATION ET SERVICES

2-a - Assurance

Toutes les coops ayant réglé leurs cotisations ont souscrit un contrat d'assurance soit à la MAE, soit à la MAIF, soit à l'APAC.

A noter que, suite à des discussions nationales avec la fédération, le contrat MAIF-OCCE devient un contrat MAIF/MAE-OCCE avec une amélioration des garanties et une baisse des cotisations.

2-b - Calendriers

Nous en avons vendu 60 (-1190).

2-c - Outils et Documentation

Nous avons vendu:

104 cahiers de comptabilité(+12)

13 logiciels Compta coop. 3 (- 8)

85 agendas coopératifs et livres du maître (+65)

L'association a abonné toutes les coopératives à la revue « Animation et Éducation ».

3 - VIE ASSOCIATIVE - ACTIVITES STATUTAIRES

Réunions statutaires :

Le Conseil d'administration (15 membres) et le Bureau départemental (6 membres) ont tenu 8 réunions. L'Assemblée Générale s'est tenue le 18 Mars 2009 à Chalon sur Saône.

L'association était accueillie par la Mairie de Saint Rémy et installée 11 route de Taisey à Saint Rémy jusqu'en juillet 2009.

Depuis juillet 2009, elle occupe un local mieux adapté mis à disposition par la municipalité de Chalon-sur-Saône, situé au Pôle associatif Langevin.

Information / communication:

Nous avons diffusé 2 bulletins de liaison par voie postale, le premier à la rentrée avec les projets de l'année et le second en juin avec les imprimés de compte-rendu d'acticités et financiers.

Le numéro « spécial AG » est envoyé aux coopératives scolaires par internet.

Nous envoyons aussi régulièrement des informations aux coopératives scolaires par le biais d'une lettre électronique « la lettre de l'OCCE »

Notre site internet devenu obsolète doit être réactualisé et mis en ligne en 2009/2010.

Relations avec l'Education Nationale:

Nous avons bénéficié cette année d'un poste national à temps plein d'un enseignant détaché occupé par Christian Duparay depuis novembre 2008. Ce poste est financé par la Fédération Nationale OCCE.

Nous avons proposé, en partenariat avec la conseillère pédagogique de Macon Nord, une animation pédagogique sur l'estime de soi en avril 2009.

Nous sommes également intervenus à l'IUFM dans le cadre de la formation des PE.

Relations et Manifestations extérieures :

Nous avons maintenu de nombreux contacts avec les associations amies et travaillé en partenariat avec certaines d'entre-elles.

Face aux menaces qui pesaient sur les associations complémentaires fin 2008 et début 2009, nous avons travaillé étroitement avec les autres associations du G8 et nous avons rencontré élus locaux et nationaux. Nous sommes membres du Réseau Education sans Frontières.

4 - AIDE AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Notre animateur départemental a répondu, le plus souvent possible, aux coopératives en se déplaçant dans les classes ou écoles concernées. Ceci dans le but de resserrer les liens entre l'OCCE 71 et ses adhérents et de modifier la perception de l'OCCE que peuvent avoir certains enseignants.

Aides aux coops(Gestion / fonctionnement): De nombreuses interventions pour établir les comptesrendus financiers, pour expliquer la tenue d'une comptabilité, pour installer le logiciel de compta coop., pour conseiller les nouveaux enseignants.

Nous assurons également l'assistance nécessaire et les réponses aux demandes formulées au siège.

La subvention du Conseil Général et notre partenariat avec cette instance départementale nous a permis d'organiser des journées soit à destination des enseignants (formation), soit à destination des coopératives à la Galerie Européenne du Bois et de la Forêt à Dompierre les Ormes et de développer nos animations pour les classes.

Nous avons poursuivi le versement d'une aide de 30 € à chaque coopérative engagée dans le programme Ecoles Fleuries.

5 - ANIMATIONS / FORMATIONS

Nous avons proposé aux enseignants de la circonscription de Mâcon Nord, en partenariat avec la conseillère pédagogique de la circonscription, un temps de formation « Agendas coopératifs et estime de soi » à partir de différentes activités tirées de l'agenda coopératif (le bingo des connaissances, la fleur qui fait du bien, l'entrevue...)

La réflexion a porté lors de cette animation sur les activités à mettre en place pour développer le travail d'équipe, porter un regard positif sur soi et sur les autres, pour reconnaître ses émotions.

Nous sommes intervenus à l'IUFM à Mâcon en formation initiale en mai et en juin sur 3 demijournées pour l'ensemble des PE2. Ces journées étaient obligatoires pour les stagiaires. Nos interventions (co-pilotées avec l'USEP) portaient sur « l'Enfant Elève citoyen »

- Vie associative à l'école
- Conduire un projet
- Vivre ensemble
- Education à l'environnement
- Co éducation

Nous avons abordé les thèmes suivants :

- Présentation de l'OCCE (Objectifs, missions, valeurs, services, pratiques et outils pédagogiques) Mettre en place un conseil d'enfants au sein d'une classe, d'une école. Comment? Pourquoi?
- La pédagogie coopérative au service des apprentissages
- Le climat de classe
- Donner la parole aux élèves
- Travailler et vivre ensemble

6 - PROGRAMME CITOYENNETE

Droits de l'Enfant

Nous avons relayé l'opération de la fédération nationale

Éducation contre le Racisme

L'OCCE fait toujours partie du collectif inter associatif animé par la FOL.

Coopération et citoyenneté

Nous sommes intervenus dans 2 classes de SEGPA du collège de St Marcel tout au long de l'année scolaire pour des ateliers d'estime de soi et respect de l'autre.

Nous avons également débuté un cycle de formation « Estime de soi et formation de médiateurs » dans une classe de cycle 3 à malay.

Ce travail se poursuit en 2009/2010.

7 - PROGRAMME ENVIRONNEMENT



Écoles Fleuries... en partenariat avec les DDEN 18 écoles inscrites ont été visitées en juin 2009. La remise des prix s'est effectuée le 18 juin au lycée horticole de Tournus.

Le jury a constaté une prise en compte de plus en plus grande des notions de développement durable et a sélectionné deux écoles pour le concours national

L'une d'entre, la maternelle de La coupée à Charnay les Mâcon, a reçu un prix national

Animations en partenariat avec la Galerie Européenne du Bois et de la Forêt à Dompierre les Ormes

Dans le cadre de La semaine de la Sciences et du projet « Le lundi, c'est galerie! » l'OCCE 71 a organisé neuf journées au cours de l'année scolaire 2007/2008 et accueilli 27 classes (580 enfants) à Dompierre les Ormes. Ces animations se sont déroulées en partenariat avec la Galerie du bois et de la forêt . Ces journées ont été financées par l'OCCE et le Conseil Général (gratuité des entrées)

Éducation à l'alimentation (avec l'association « Les saisons dans l'assiette »)

Poursuite de notre partenariat avec l'association « Les saisons dans l'assiette ».

Trois journées pédagogiques à la ferme expérimentale de Jalogny ayant pour thème : « Découvrir le monde de l'alimentation »

8 classes et 191 enfants ont participé à ces journées. D'autres partenaires, tels la Fédération des restaurants scolaires, la FDSEA, l'association Slow Food, UFC Que choisir, ont contribué à la réussite de ces journées.

Toutes ces animations étaient proposées gracieusement aux écoles.

8 - PROGRAMME ECHANGER COMMUNI-QUER PRODUIRE

Nous avons relayé deux opérations nationales : *Etamine*

Participation de 11 classes du département comme jeunes auteurs ou comité de lecteurs.

2 classes de Mellecey et de Marcigny ont également participé au projet Etamine Régional avec 6 autres classes de Bourgogne et ont réalisé coopérativement un album « Le trésor de Grand-Père Gaston»

Théâ

Participation de 2 classes de notre département

9 - ACTIVITES REGIONALES

Réunions de coordination, tout au long de l'année,

de l'union régionale OCCE Bourgogne.

Elaboration et réalisation du projet Etamine régional

Mise en place d'un stage « Education au Développement Durable »

10 - ACTIVITES NATIONALES

Nous avons participé:

- aux Journées d'Etudes Fédérales

- à la réunion interrégionale Bourgogne Franche Comté à Auxerre

- à l'Assemblée fédérale Financière à La Ferté St Aubin en janvier

- à l'Assemblée Générale en mai à Obernai.

Rapport financier

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2009 ont été établi selon une comptabilité d'engagement

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

Le compte de résultat dégage un déficit de 14.301.85, contrairement au résultat excédentaire de l'exercice précédent.

Ce déficit s'explique principalement par 2 raisons :

- le montant des cotisations perçues passe de 54481.21 € en 2007-2008 à 43143.13 € en 2008-2009 (abandon de la part fixe de 18,00 par coopérative scolaire qui représentait une somme globale d'environ 13.000 €)
- la baisse du montant des intérêts du compte TRESOFT qui passe de 38.100,00€ à 11.420,55 €.

L'excédent réalisé au cours de l'année précédente nous permet d'assumer ce déficit. Cependant, l''assemblée générale devra proposer des mesures nécessaires au rétablissement d'une comptabilité équilibrée.

L'analyse du réalisé montre que

au niveau des recettes :

- Le produit des cotisations est de 43143.13 €.
- Les produits pour cession (calendriers, agendas, cahiers de comptabilité, logiciel Compta Coop 3, divers) rapportent 962.72 €.
- Les produits financiers du système trésoft passent de 38 100 € à 11 420.55 €. Les résultats du livret Aaugmentent de 1504.53 € à 2558.59 €.
- La subvention du Conseil Général est identique: $6000 \in$.

au niveau des dépenses :

- Les frais de personnel sont de 8834,10 €
- Les frais d'administration sont de 66 816.13 €
- La dotation aux amortissements est de 575.67 €
- La dépense liée aux activités est de 7200.12 €

Présentation des comptes annuels consolidés

Pour la quatorzième fois, nous avons établi un compte de résultat et un bilan consolidés.

Les coopératives tiennent une comptabilité de trésorerie.

Au 31/01/2008, nous avons pu consolider 576 coops. Le total des produits consolidés (AD + 576 coops) s'élève à 2 608 963.29 € et le résultat excédentaiæ se monte à 65 724.55 €.

En moyenne chaque coop (consolidée)

Perçoit 4614.93 € Dépense 4475.99 € Investit 179,74 € Dégage un excédent de 164.31 €

Le total du bilan consolidé (AD + 576 coops) s'élève à 1 588 185,49 € et se compose de :

Disponibilités et placements : 1 568 712, 77 € Investissements et créances : 19 472,72 €

Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat déficitaire du siège départemental de l'association (soit -14 301.85 €) au fonds associatif et le résultat excédentaire des 576 coopératives consolidées (soit 80 026,40 €) dans le compte de report à nouveau.

L' Assemblée Générale approuve à l' unanimité le rapport moral, le rapport d'activités, le rapport financier et les comptes consolidés de l' exercice.

Orientations budgétaires et projet d'activités



Propositions budgétaires

Le déficit important de cette année est couvert par les réserves financières de l'AD. Toutefois, l'AD connaîtra également un déficit en 2009/2010. A cela, deux causes principales :

- la baisse des cotisations liée à l'abandon de la part fixe de 18,00 € par coop.
- la baisse du montant des intérêts Trésoft.

Un déficit récurrent mettrait l'existence de l'OCCE 71 en danger.

Le Conseil d'Administration présente un budget prévisionnel en équilibre mais qui s'appuie sur des coupes drastiques et des recettes nouvelles (environ 17000 €). Il est proposé

- l'augmentation de la cotisation de 1,15 € à 1,50€ (gain 13130,25 €)
- la prise en charge par les coop de l'abonnement à « Animation- Education »
- les intérêts Trésoft reversés intégralement à l'AD
- l'augmentation du prix des produits pour cession (agendas, guides pédagogiques et calendriers)

L'augmentation des cotisations ne sera acceptée que si l'AD est capable de proposer des services et activités et accessibles à tous et de poursuivre son développement .

Après débat, l'AG propose de rétablir la part fixe à 18,00 € et une augmentation de la cotisation à 130 €. La suppression de la part fixe avait été possible grâce à une plus-value importante de Trésoft.

L'assemblée générale vote à l'unanimité les propositions suivantes :

- Passage de la cotisation de 1,15 € à 1,30 € et rét**b**lissement du forfait d'affiliation de 18,00 €
- Abonnement Animation & Education pris en charge par les coopératives scolaires
- Intérêts Trésoft reversés intégralement à l'Association Départementale
- Augmentation du prix des produits pour cession

Agendas coopératifs : passage de 2,00 € à 2,50 €

Guide pédagogique des agendas : passage de 5,00 €à 6,00 €

Calendriers : passage de 1,80 € à 2,00 €

Cahier de comptabilité : passage de 3,20 € à 3,50€

Projet d'activités

Formation

Interventions à l'IUFM

Intervention dans le stage « Formation de directeurs »

2 ½ journées formation de mandataires

1 journée gestion de conflits et jeux coopératifs

Stages fédéraux (comptabilité, théâtre)

Formation (3 ½ journées) sur l'estime de soi avec circonscriptions Chalon 1 et 2

Formation en liaison avec l'asso "les saisons dans l'assiette"

Information - communication - échanges

Journaux de septembre, de juin et lettre informatique

Restauration du site

Promotion des actions nationales « Etamine », « Lire et écrire des images » et « Théâ »

Etamine régional

Etamine départemental

Droits de l'enfant - Citoyenneté

Relance de l'action nationale

Création de malles lecture-jeux sur les droits de l'enfant (cycles 1, 2 et 3)

Promotion de l'expo « J'y vais, j'y vais pas »

Proposition d'activités favorisant l'estime de soi aux classes.



Éducation à l'alimentation:

Poursuite de notre partenariat avec l'association « Les saisons dans l'assiette » et organisation de rencontres inter-classes .

Environnement:

Poursuite de nos activités habituelles: Écoles fleuries avec les DDEN, A l'École de la Forêt.

Organisation de journées de sensibilisation à l'environnement, au jardin et à la citoyenneté à destination des écoles avec les services espaces verts de différentes villes de Saône et Loire, les DDEN et le Comité Départemental de Fleurissement.

Organisation de journées à la Galerie Européenne du Bois et de la Forêt à Dompierre les Ormes.

Jeux coopératifs:

Malles de jeux coopératifs à destination des cycles 2 et 3.

Divers

Aide à la mise en place de projets coopératifs à la demande des classes ou écoles.

Aide administrative aux coopératives scolaires

Ce projet est adopté par l'Assemblée générale

Conseil d'Administration

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est renouvelable; aucune personne ne fait acte de candidature. Le Conseil d'Administration reste donc identique à celui de l'année dernière et se réunit en fin d'Assemblée Générale pour élire son bureau.

Composition du Conseil d'Administration :

Monsieur Michel SCHAEFFER: Président Madame Sophie LARTAUD: Vice-présidente Madame Dominique RENAUDIE: Trésorière Mademoiselle Céline Racine: Trèsorière Adjointe

Monsieur Philippe JANET : Secrétaire

Madame Sylvie DESCOMBES: Secrétaire Adjointe

Madame Joelle BEIGNE Madame Frédérique DELAYE

Madame Aline JANET Madame Thérèse KAIM Madame Maryse LABAUNE Monsieur Damien DELOGE Monsieur Christian DUPARAY

Monsieur Jean-Paul MILLET

Photos de l'année écoulée...



« Estime de soi »

Ateliers réguliers dans 2 classes de cycle 3 pour apprendre à mieux se connaître, se respecter et mettre en place des outils de résolution des conflits.

L'un des 2 ateliers a débouché sur une formation de médiateurs scolaires.

« Soutien aux coopératives scolaires

Aide à la gestion et au fonctionnement, législation, impression de journaux scolaires...



« Les écoles fleuries »

En collaboration avec les DDEN Une vingtaine de classes se sont inscrites dans cette démarche.

« Formation »

Auprès des mandataires sur le terrain, à l'IUFM, dans la stage de directeurs, en animation sur la gestion des conflits et les jeux coopératifs avec Samuel Stolarz.



Photos de l'année écoulée...



Rencontres inter-écoles « Jardinage »

En collaboration avec les DDEN, les espaces verts de Gueugnon et le lycée horticole de Tournus . Plantations, compositions florales, développement durable et traitement des déchets...

Rencontres inter-écoles « Le lundi, c'est galerie »

Accueil à la galerie européenne du bois et de la forêt de Dompierre les Ormes pour découvrir, sous toutes ses formes, à travers différents ateliers, l'importance du bois dans notre vie.





Rencontres inter-écoles « Les saisons dans l'assiette »

Découvrir les fruits et les légumes de saisons, préparer un véritable repas, comprendre la transformation de certains produits et les enjeux d'une meilleure alimentation...



Compte-rendu d'activités, compte-rendu financier, assurances, affiliation

Foire aux questions.....

Compte-rendu d'activités ? Il est à remplir par toutes les coopératives sur le document A3, qu'elles soient ou non informatisées.

Qui sont les vérificateurs aux comptes?

Enseignants non-mandataires, parents d'élèves, DDEN, les comptes doivent être vérifiés.

Les vérificateurs doivent signer le document A3, page 1.

Quels documents dois-je retourner avec les CRA-CRF?

Les CRA-CRF doivent être obligatoirement accompagnés d'un relevé de compte; la somme que le relevé indique doit correspondre à celle qui apparaît dans l'actif du bilan simplifié.

Vous devez joindre également à votre CRA CRF les justificatifs des subventions publiques (état, collectivités locales ou territoriales): extraits de compte bancaire ou notifications d'attribu-

Vous reporterez également en page 4 du document A3 les subventions publiques.

Il est inutile de nous joindre le grand livre des comptes.

Dans le compte de fonctionnement général, le total des produits (A) est-il identique au total des charges (B)?

Non. Après avoir comptabilisé l'ensemble des charges (A) et des produits (B), vous devez soustraire A de B (B - A).

Vous enregistrez cette différence en bas du tableau (résultat de l'année). Si le résultat est positif, votre coop a dégagé un bénéfice; s'il est négatif, elle a enregistré un déficit.

Où dois-je noter la somme que je conserve en caisse? La somme qui est en caisse se note dans le bilan simplifié (dans l'actif, ligne Le tableau en bas à droite de la feuille 3 vous permet de compter l'ensemble de votre caisse. Attention de ne pas garder trop de liquide en caisse! Déposez-le à la banque, nous constatons tous les ans des vols.

Je travaille avec compta coop ou avec un tableur informati-

que. Dois-je remplir l'imprimé du CRF ? Il vous suffit de glisser dans le document A3 la feuille

où est imprimé le compte de fonctionnement et le bilan simplifié. Vous devez néanmoins renseigner le bilan d'activités sur le document A3 (le CRA de compta-coop est devenu ob-

Si nécessaire, vous devez procéder au rapprochement bancaire et au recensement des subventions publiques (compte

7410) sur le document papier.

Le bilan simplifié doit-il être équilibré?

Oui, le montant de la colonne actif (banque, comptes 512 ou 514 et caisse, compte 530) doit être identique au montant de la colonne passif (report à nouveau et résultat de l'année).

Le report des « à nouveau » représente la somme avec laquelle vous avez débuté cette année scolaire (la somme de votre actif l'année dernière).

Attention, dans le calcul de votre passif, vous devez ajouter le résultat si c'est un excédent et le déduire si c'est un déficit.

La somme indiquée sur mon dernier relevé bancaire ne correspond pas au solde du compte dans la comptabilité sur cahier ou sur logiciel.

Une erreur souvent constatée : le mandataire oublie de compter en dépenses les frais bancaires.

La différence peut aussi s'expliquer par des dépenses ou des recettes comptabilisées dans le cahier mais pas encore enregistrées par la banque (ou l'inverse).

Vous notez alors dans le bilan simplifié (ligne 512 ou 514) la somme de votre comptabilité et vous utilisez le tableau de rapprochement bancaire (tableau en bas à gauche de la feuille 3) pour expliquer l'écart entre votre comptabilité et le relevé bancaire que vous nous fournissez.

Compte-rendu d'activités, compte-rendu financier, assurances, affiliation Foire aux questions......

Quand dois-je envoyer ma fiche d'affiliation?

Retournez-nous votre fiche d'affiliation **début** septembre. C'est le moyen d'assurer tous les enfants de l'école dès la rentrée car, dès septembre 2010, l'assurance des coopérateurs est liée à l'affiliation de la coopérative scolaire.

Comment se fait-il que nous ne touchions plus d'intérêt pour les comptes TRESOFT ?

L'association départementale, en CA comme en AG, s'est toujours prononcé pour des placements sans risque. Avec la crise financière, les intérêts ont énormément diminué; les prévisions pour 2009 2010 laissent entrevoir une somme de $500,00 \in$ à répartir entre les coopératives scolaires du département (moins de $1 \in$ par coop) en gardant la répartition des années précédentes.

L'AG a donc voté à l'unanimité l'affectation de l'ensemble des intérêts sur le compte départemental, cet argent sera utilisé pour continuer de proposer des activités aux coopératives scolaires.

Comment expliquez-vous la hausse des cotisations?

L'association départementale a présenté un compte de fonctionnement pour 2008/2009 avec un résultat déficitaire. Celui-ci s'explique par la baisse des intérêts que les comptes mutualisés rapportaient et par l'abandon l'année précédente de la part fixe d'affiliation des coopératives; abandon qui se justifiait par la hausse des intérêts du comptes mutualisés. L'association départementale devra faire face aussi dès cette année à la suppression de la subvention que lui avait accordée les années précédentes le Conseil Général.

Pour pouvoir garantir la survie de l'AD, l'Assemblée Générale a donc voté le rétablissement du forfait d'affiliation par coopérative et une augmentation de cotisation de $0.15 \in$.

Il faut cependant noter que les coopératives bénéficieront, par le biais du nouveau contrat OCCE/MAIF-MAE d'une diminution du montant des assurances.

Pourquoi un nouveau contrat d'assurace?

Il appartient au président de l'OCCE de Saône et Loire de garantir les risques de l'association et de s'assurer que chaque coopérative est couverte.

A compter de la rentrée prochaine, vous allez bénéficier du nouveau contrat d'assurance départemental coassuré par la MAIF et la MAE, souscrit par votre association départementale OCCE, pour l'année scolaire 2010/201 À la demande de la fédération nationale OCCE, la MAIF et la MAE, assureurs référents des écoles et coopératives scolaires, ont en effet conçu un contrat commun qui améliore encore votre protection pour un tarif plus avantageux.

Pour qui et pour quels risques?

Ce nouveau contrat, comme l'actuel protocole OCCE/
MAIF, continue de couvrir:

- les risques des associations départementales OCCE (à l'exclusion des risques «véhicules à moteur» toujours assurés par la seule MAIF);
- les risques des coopératives affiliées OCCE ;
- les risques des foyers coopératifs affiliés OCCE <u>non bénéficiaires</u> d'un contrat d'établissement MAIF ou MAE, qu'il s'agisse des structures, des activités et de leurs participants, des sorties scolaires et de leurs participants.

Qu'est ce qui change dans le nouveau contrat?

- Chaque coopérative OCCE est automatiquement assurée par le nouveau contrat départemental. Le règlement de l'assurance se fera donc en même temps que l'adhésion à l'OCCE.
- La cotisation annuelle diminue à 0,25 € TTCpar coopérateur, du fait des économies réalisées sur les coûts de gestion de milliers de contrats des écoles ou d'établissement.
- Les garanties sont enrichies :
- biens garantis **jusqu'à 2 000 €**;
- **suppression de toutes les franchises** contractuelles, pour la coopérative comme pour les coopérateurs ;
- intégration en inclusion de la **garantie** «annulation spectacle» ; intégration en inclusion de la **garantie** «annulation voyage».

Vous bénéficiez de toutes les garanties offertes jusqu'à présent, encore enrichies.

Dans la mesure où le contrat MAIF couvrait jusqu'à ce jour les coopératives en année civile, la MAIF reversera à chaque coopérative la somme correspondant à la période de septembre à décembre 2010.

MON AGENDA



Un nouvel outil destiné à la classe pour : Mieux se connaître Apprendre à vivre ensemble Développer l'estime de soi et des autres Renforcer les valeurs de la coopération



Comme tout agenda, celui-ci est conçu pour que l'enfant puisse consigner chaque jour son travail. Mais, avec l'agenda coopératif, on échange, on réfléchit, on s'accepte avec ses différences. Tout un programme qui fait naître un esprit de solidarité entre les enfants et qui aide à dépasser le climat d'opposition et de tension que l'on rencontre parfois dans les écoles.

Le lundi : activités d'accueil

La notion d'accueil est essentielle. Par un bonjour, on en vient à parler de ce qu'on trouve beau, de ce qu'on aime ou n'aime pas...
Cela peut aussi être un moment d'échange avec un enfant de la classe, c'est l'occasion de faire partager ses passions, ses intérêts et les présenter au groupe

Le mardi : activités autour du vivre ensemble Activités essentiellement tournées vers la vie de la classe et de l'école. Elles permettent de mieux cerner les attentes des élèves, leurs représentations de l'école. On aborde la vie de la classe à partir de ressentis tels que « ce qui me donne envie de venir », « ce que j'aimerais apprendre » ou « ce qui m'ennuie profondément »

Le jeudi : activités d'estime de soi et des autres

Ce travail aide l'enfant à se forger une image positive comme « élève » ou comme « individu ».

Des questions telles que « Ceux qui comme moi aimentse lèvent » ou « Aujourd'hui, je me sens» permettent de se découvrir ou de découvrir les autres.

Le vendredi : activités coopératives

Réfléchir, échanger, partager, débattre dans une démarche coopération autour de valeurs telles que le respect, la solidarité, la tolérance ou de notions comme « être à l'écoute, « avoir des responsabilités » ou même sur « le plaisir d'apprendre ».

Aider l'enfant à s'ouvrir aux autres par l'entraide, par le don, par le compliment. Autant d'occasions d'aller vers l'autre, de le regarder comme un individu unique.

L'agenda cycle 2: 2,50 €

L'agenda cycle 3 : 2,50 €

Le guide du maître

Cycle 2 : 6 €

Le guide du maître

Cycle 3: 6 €

+ frais de port

A commander à
OCCE 71

03 85 93 39 07 occe.71@wanadoo.fr

